

AEROPORT INTERNATIONAL DE GENEVE

TERMINAL EST

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES DE LA PROCEDURE

pour des mandats d'étude parallèles
en application du Règlement sur la passation des marchés publics
(RS GE L 6 05.01, RMP)

Première étape : procédure sélective / appel à candidatures
avec informations d'organisation pour des mandats d'étude parallèles

MARCHE POUR UN POOL PLURIDISCIPLINAIRE DE MANDATAIRES

Genève, le 12 juillet 2010

**Ce résumé n'a aucune valeur juridique et n'engage ni le maître de l'ouvrage, ni l'organisateur.
Seule l'intégralité des documents liés à l'appel d'offre mentionné fait foi.
Ces documents sont accessibles à l'adresse internet mentionnée ci-dessous.**

Le groupement pluridisciplinaire de mandataires est appelé ci-après et dans tous les documents : pool
Le mandat d'étude parallèle est appelé ci-après et dans tous les documents : MEP

ADRESSE POUR LA PUBLICATION DU MARCHE:

- www.simap.ch
(avis officiel + loi et règlement cantonal d'application de l'AIMP ainsi que les documents de l'appel à candidature)
- <https://www.simap.ch/shabforms/COMMON/application/applicationGrid.jsp?template=1&view=2&page=/COMMUN/search/searchresult.jsp>
- (lien direct vers la publication)

AUTRES INFORMATIONS ACCESSIBLES SUR UN SITE INTERNET:

- www.simap.ch
(avis officiel + loi et règlement cantonal d'application de l'AIMP ainsi que les documents de l'appel à candidature)
- <http://www.bbt.admin.ch/themen/hoehere/00169/index.html?lang=fr>
(Lien électronique pour vérifier l'équivalence des diplômes)
- http://www.wto.org/french/tratop_f/gproc_f/memobs_f.htm
(Liste des pays qui offrent la réciprocité aux entreprises suisses en matière d'accès à leurs marchés publics)
www.gva.ch
(site internet officiel de l'Aéroport International de Genève)

ADJUDICATEUR, MAITRE DE L'OUVRAGE ET ORGANISATEUR

Adresse du Maître de l'ouvrage (adjudicateur) :

AEROPORT INTERNATIONAL DE GENEVE
Route de l'Aéroport 21
CH-1218 Le Grand-Saconnex

Adresse de l'organisateur de la procédure :

Bovet Jeker architectes Sàrl
M. Jean-Marc Bovet
Rue Reichlen 2
CH-1700 Fribourg

OBJET DU MARCHÉ

Le projet de construction d'un nouveau Terminal sur l'aile Est de l'Aéroport International de Genève s'inscrit dans la logique du plan directeur 2007-2015 des extensions du site. Il a pour but de remplacer les actuels bâtiments provisoires « Gros porteurs » et passerelles « Finger 14-15-16 ». Ce nouveau bâtiment desservira également les positions 17-18-19. De plus, le programme intègre au niveau du tarmac des départs bus (BusGate) desservis directement depuis les salles d'embarquement des positions, et des arrivées pour ces bus alimentant les transferts et les retours passagers. Ce bâtiment devra gérer les flux distincts « Schengen - Non-Schengen » et intégrer les postes de contrôles de police et de douane.

Le nouveau Terminal devra respecter un organigramme strict, décrivant les différents flux de personnes, de marchandises et de véhicules. La surface de plancher estimée est de 40'000 m².

Les thèmes à traiter lors des MEP seront liés à la structure du bâtiment, à son identité architecturale et à ses qualités spatiales. Il s'agit de réaliser un bâtiment modèle du point de vue du développement durable, qui devienne la vitrine et l'image de marque de l'Aéroport. Ces objectifs ambitieux exigeront, aussi des pools, une capacité d'innovation.

L'ordre de grandeur de l'investissement prévu est de CHF 300'000'000. –

Le projet du Terminal Est préfigure la construction d'un futur Airport Plaza qui viendra se raccorder au terminal et qui complètera les salles d'enregistrement existantes et le contrôle de sûreté centralisé (CSC).

PROCEDURE EN DEUX ETAPES

Il s'agit d'une procédure de MEP précédée d'une procédure sélective, en conformité avec le Règlement sur la passation des marchés publics (RS GE L 6 05.01, RMP), en particulier son art. 4.

Le présent document constitue le dossier d'appel à candidatures de la procédure sélective.

La suite de la procédure sera constituée de MEP, confiés aux pools sélectionnés.

Le MEP correspond aux prestations de l'architecte, de l'ingénieur civil et des ingénieurs CVSE.

Le MEP est lui-même divisé en trois phases de travail qui sont ponctuées par une réunion de mise en œuvre et par des « ateliers ». Le 3^{ème} atelier et par conséquent la 3^{ème} phase sont optionnels et ne concerneront, le cas échéant, qu'un seul pool afin qu'il élabore un rapport de synthèse et finalise les documents définitifs de l'étude en tenant compte des expertises du 2^{ème} atelier.

POOL PLURIDISCIPLINAIRE DE MANDATAIRES

La constitution d'un pool pluridisciplinaire de mandataires est obligatoire. Il doit intégrer les compétences suivantes :

- architecte
- ingénieur civil
- ingénieurs CVSE

La sous-traitance des prestations relatives à ces fonctions n'est pas acceptée.

Au sein de chaque pool, les fonctions d'architecte et d'ingénieur civil ne pourront être exercées au maximum que par deux bureaux distincts pour chaque fonction. Dans le cas où la fonction d'architecte est exercée par deux bureaux, il est admis que l'un des deux ne réponde pas forcément à tous les critères de sélection en matière de références et d'organisation (jeune bureau d'architectes, bureau orienté vers la théorie ou la recherche, bureau n'ayant aucune référence dans la construction d'aéroport mais garantissant une qualité architecturale remarquable et innovante basée sur son travail dans des domaines similaires ou sur des échelles plus petites, etc.).

Le pilote devra être issu d'un des bureaux d'architecture. Chaque membre du pool devra remplir les conditions de participation dictées par la présente procédure.

COMPOSITION DU COLLEGE D'EXPERTS

Membres	Prof. Harry GUGGER (Président)architecte, professeur EPFL directeur du laboratoire de production architecturale
	Prof. Aurelio MUTTONI (Vice-président) ingénieur civil, professeur EPFL directeur du laboratoire de construction en béton
	M. Robert DEILLON directeur général de l'Aéroport International de Genève
	M. Pierre GERMAIN directeur commercial et financier
	M. Nicolas GASPOZ ingénieur électricien, directeur infrastructures et planification
	M. Xavier WOHLISCHLAG directeur opérations
	M. Eric BRÄNDLIingénieur civil, chef du service génie civil
	M. Vincent JOLIAT architecte, chef du service des bâtiments
	M. Emanuel CHRIST architecte, Bâle
	M. Charles PICTET architecte, Genève
	M. Pierre RENAUD ingénieur CVSE, La Sagne
	M. Sully-Paul VUILLE architecte, membre du Conseil d'administration de l'AIG, Genève
Suppléants	M. Philippe PECLARD architecte, Rolle
	M. Jean-Luc PORTIER chef de la division passagers

CALENDRIER

Procédure de sélection :

- Appel à candidatures avec avis officiel 12 juillet 2010
- Echéance pour la réception des questions (organisateur de la procédure) 6 août 2010
- Envoi des réponses par l'organisateur de la procédure 13 août 2010
- **Dépôt des dossiers de candidatures (délai éliminatoire)..... jusqu'au 27 août 2010 à 11h00**
- Décision de sélection des pools..... prévu le 10 septembre 2010

MEP :

- Réunion de mise en oeuvre29 septembre 2010
- 1^{er} atelier.....9 et 10 novembre 2010 toute la journée
- 2^{ème} atelier 15 et 16 décembre 2010 toute la journée
- Annonce de résultat (et 3^{ème} atelier éventuel).....janvier 2011

Le calendrier du MEP est indicatif ; il pourra être modifié.